

Recommandation principale

SAS (Société par Actions Simplifiée) à l'IS Impôt sur les Sociétés
(et très clairement **pas une SARL**, ni une société de personnes)

C'est le statut le plus cohérent juridiquement, financièrement et stratégiquement pour votre projet.

Je vous explique point par point.

1. Structure d'associés : 7 actionnaires → **SAS indispensable**

À partir de 7 associés :

SARL

- Fonctionnement rigide :

- règles de majorité strictes,
- cession de parts très encadrée,
- entrée d'investisseurs compliquée,
- pactes d'associés juridiquement moins souples.
- Mauvaise compatibilité avec une startup évolutive.

SAS

- Liberté statutaire :

- Vous organisez les pouvoirs comme vous voulez (président, DG, comité, etc.),
- Possibilité de prévoir précisément les droits de chaque associé,
- Intégration simple d'investisseurs (actions, BSPCE, clauses financières).
- C'est le format quasi-standard pour les startups françaises.
- Pour un projet à 7 associés avec croissance nationale, la SAS est aujourd'hui le standard de marché.

3. Protection du patrimoine personnel (activité risquée + alimentaire)

7. Responsabilité sanitaire et assurance

Votre activité implique :

- normes HACCP,
- traçabilité,
- responsabilité produit.

La SAS permet :

- une séparation claire entre responsabilité personnelle et professionnelle,
- une assurance RC professionnelle et RC produit adaptée,
- une structuration propre en cas de litige.

Analyse juridique – Prise en compte du risque sanitaire lié à l'activité alimentaire

L'activité de l'entreprise s'inscrit dans le secteur de l'alimentaire, impliquant des enjeux sanitaires majeurs liés à la préparation, au conditionnement et à la distribution de repas prêts à consommer. À ce titre, l'entreprise est soumise à une réglementation stricte, notamment au respect des **normes d'hygiène et de sécurité alimentaire (HACCP)**, à l'obligation de **traçabilité des produits** (origine des matières premières, dates de fabrication et de consommation) ainsi qu'à la **responsabilité du fait des produits** en cas de préjudice subi par un consommateur. Un incident sanitaire (intoxication alimentaire, allergie, non-conformité) pourrait engager la responsabilité de l'entreprise.

Le choix du **statut juridique de la SAS** permet de limiter ce risque en instaurant une **séparation claire entre le patrimoine personnel des dirigeants et le patrimoine de l'entreprise**, protégeant ainsi les associés en cas de litige ou de mise en cause de la responsabilité civile. Cette structure facilite également la souscription d'une **assurance responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile produit**, spécifiquement adaptée aux activités alimentaires, couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels pouvant survenir à la suite de la consommation des repas.

Enfin, la structuration juridique de la SAS offre un cadre sécurisant pour la gestion des relations avec les partenaires (salles de sport, fournisseurs, producteurs locaux) et permet une gestion rigoureuse des risques sanitaires, renforçant la crédibilité du projet auprès des clients, des partenaires et des financeurs.

Commentaire

Contexte du projet MyNutriBox est une startup impliquant 7 associés, une activité alimentaire soumise à des normes strictes, et une ambition de croissance nécessitant potentiellement l'entrée d'investisseurs. Le choix du statut juridique était donc une décision stratégique à part entière, pas un simple formalisme administratif.

Place de la trace dans la SAE Le document juridique répond directement à l'un des livrables demandés par les professeurs : choisir et justifier le statut juridique de l'entreprise, en intégrant les notions de contrats et de propriété intellectuelle. Il a également servi de base à la rédaction du contrat de partenariat type avec les salles de sport.

Organisation et contribution personnelle Ce document a été réalisé principalement par Raphaël et moi. J'ai pris en charge la partie analyse comparative des statuts (SAS vs SARL) et la justification du choix de la SAS à l'IS, en m'appuyant sur les cours de droit des sociétés. Raphaël a travaillé sur la partie responsabilité sanitaire et les implications des normes HACCP pour notre activité.

Contenu justifiant les apprentissages visés Le document démontre la maîtrise des éléments juridiques de l'offre. Il argumente point par point pourquoi la SAS s'impose face à la SARL pour notre configuration : liberté statutaire avec 7 associés, intégration facilitée d'investisseurs, séparation patrimoine personnel/professionnel essentielle dans une activité alimentaire à risque sanitaire. Il traite également la responsabilité civile produit, les obligations HACCP et de traçabilité, la protection de la propriété intellectuelle (marque, contenus, recettes), et le respect du RGPD pour les données clients. Enfin, le contrat de partenariat type formalise les obligations réciproques entre MyNutriBox et les salles partenaires, avec les conditions financières (commission de 0,53 € par repas), la durée, et les clauses de résiliation — ce qui prouve une application concrète des notions juridiques étudiées.

Prise de recul et validation C'est la partie de la SAE qui m'était la moins familière au départ. J'ai dû faire des recherches pour vraiment comprendre les différences entre statuts, et pas juste recopier des définitions. Ce que je retiens surtout, c'est que le choix juridique n'est pas neutre : il a des conséquences directes sur la gouvernance, la fiscalité et la capacité à lever des fonds. C'est une logique que j'appliquerai si je crée un jour ma propre structure.